

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 18. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33; EWIG, r. Amboise-Richel, 9; BLAVETTE, r. d. Lombards, 22.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 15.

RÉSERVES SONT FAITES De droit de refuser la publication des insertions...

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAVAS-LAPHITE et Cie, Place de la Bourse, 9.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

21 Mai 1881.

LE SCRUTIN DE LISTE.

A 8 voix de majorité, M. Gambetta a gagné le rétablissement du scrutin de liste.

Mais il n'a rien ménagé pour arriver à ce résultat, ni les intrigues, ni son éloquence.

Huit voix de majorité, c'est bien peu ! Avec cinq voix en moins, la victoire était pour le scrutin d'arrondissement.

M. Gambetta, un moment, ne fut pas rassuré.

Mais le futur dictateur a de l'énergie. Il a fouetté sa bête, et il est arrivé le premier.

Si l'honorable M. Grévy n'avait pas été si mou, s'il avait parlé, s'il avait agi, si, en un mot, il était monté à cheval, croit-on qu'il ne pouvait pas distancer son rival ?

Il suffisait de gagner cinq voix !

Cinq voix à droite, et nous étions tranquilles ; cinq voix à gauche, et l'ère des aventures est ouverte !

M. Grévy s'est tenu coi ; M. Grévy n'a pas eu le courage de secouer sa torpeur d'irresponsable.

Il a choisi la part facile : rien dire, tout laisser faire.

Le pays ne lui en sera pas reconnaissant ; et, d'un bout de la France à l'autre, on répètera : M. Gambetta est le maire du palais, comme au temps des rois fainéants.

Voici l'opinion de quelques journaux sur le vote du scrutin de liste :

Republique française. — Il s'en est fallu de peu que nous fussions vaincus, cela est clair, et cette défaite, cela est à nos yeux de toute évidence, est marqué un déplorable arrêt dans le développement de la République. Grâce au vote d'hier, la France va entrer d'un pas alerte dans la voie des réformes fécondes. C'est une ère nouvelle qui commence.

Le Voltaire. — La lutte était entre républicains ; il ne peut y avoir ni vainqueurs ni vaincus. L'engagement d'hier n'était qu'un prélude à la grande mêlée de septembre : il s'agissait de savoir à quelle sauce on mangerait les monarchistes ; la sauce est choisie, il faut les manger. Le reste importe peu ; c'était des affaires entre nous.

Le Gaulois se donne beaucoup de mal pour essayer de prouver que M. Gambetta n'abusera pas de l'arme qu'on vient de lui donner.

Le Petit Parisien. — Nous ne cacherons ni notre déception profonde, ni nos appréhensions pour l'avenir. A nos yeux, la Chambre vient de donner un maître au pays, et M. Gambetta le comprend si bien de la sorte qu'il ne prend plus guère la peine de dissimuler.

Si les prochaines élections sont gambettistes, c'en est fait de notre pays, des idées qui nous sont chères, de tout ce programme de justice et de liberté que nous a transmis la Révolution française.

La Lanterne. — Les élections prochaines seront radicales : voilà ce que signifie le vote d'aujourd'hui. Et c'est la conscience même que chacun avait de l'opinion du pays qui a fait la victoire du scrutin de liste. C'est la nécessité de s'accroître et de prendre devant les populations une attitude conforme aux sentiments radicaux du pays qui a rallié les hésitants.

Le Figaro. — C'est l'oppression totale du suffrage universel. Le scrutin de liste donnera une Chambre asservie à M. Gambetta. Le vote d'hier prépare d'une manière éclatante la dictature morale de M. Gambetta et donne une sorte de sanction officielle à la déchéance — toujours morale s'entend — de M. Grévy qui devient le roi fainéant du moderne maire du palais.

Le Moniteur universel, blâmant la faiblesse inexplicable de M. Grévy et de M. Ferry, déclare que le rétablissement du scrutin de liste sera aussi funeste à la liberté qu'à la sécurité de la France.

La Paix (journal de l'Elysée). — L'établissement du scrutin de liste est une atteinte

portée à la sincérité du vote et une prime accordée à l'industrie des meneurs électoraux. Aussi regrettons-nous vivement le vote d'hier. Cependant il ne nous décourage pas. Nous avons confiance dans l'indépendance du corps électoral.

Le Pays. — M. Paul de Cassagnac dit : « Nous avons fait roi M. Gambetta pour en finir avec une situation dont il avait tous les bénéfices sans en avoir les inconvénients. Nous l'avons fait roi, enfin, pour pouvoir le détrôner. Nous en augurons la ruine de la République ; voilà pourquoi encore nous avons voté le scrutin de liste. »

Parmi les votants pour le scrutin de liste, on affirme qu'il y a 40 monarchistes et 20 bonapartistes.

NOUVELLES DE TUNISIE.

Tunis, 19 mai, 7 h. 30 soir. (Arrivée le 20 à 1 heure 20 soir.)

Hier, dans la nuit, les forçats de la Goulette ont rompu leurs fers et refusé de sortir ce matin pour se rendre à leurs travaux habituels. Ils se sont barricadés dans le bagne où ils étaient encore à six heures du soir.

Un iman abordant le drapeau vert est allé leur conseiller de se soumettre. Si cette démarche reste sans effet, on aura recours à la force.

Les forçats avaient déclaré que la Tunisie appartenant à la France, le Bey devait les gracier.

Les juifs de la Goulette sont très-inquiets. Beaucoup sont partis.

De Souk-El-Kmis pour Djedéda, 19 mai, 10 h. matin.

Général Briart à Guerre.

Le courrier que j'avais envoyé hier au général Maurand me remet à l'instant un rapport de cet officier général.

Au moment où son avant-garde débouchait à peine du gué de l'Oued-Chair, bour-

beux et difficile, elle se trouva en présence d'un parti assez considérable de cavaliers et de fantassins qui ouvrit le feu.

Le général Maurand fit déployer successivement trois compagnies du 30<sup>e</sup> bataillon de chasseurs et mit en batterie ses six pièces de montagne pour protéger le reste de la colonne.

Arrivé sur les crêtes de la rive gauche, et le convoi étant massé sous la protection de la compagnie du génie et de quatre compagnies des 20<sup>e</sup> et 38<sup>e</sup> régiments, le général, laissant sur sa gauche Mateur qu'il dominait à cinq kilomètres, se porta au devant de la colonne venant de Bizerte, afin de faire sa jonction avec elle.

Depuis dix heures du matin, cette colonne était aux prises avec l'ennemi, et on entendait son feu. Elle avait rencontré l'ennemi entre l'Oued-Jouin et le Djebel-Mellela.

La jonction eut lieu, un peu avant onze heures, à 3 kilomètres du pont, au nord-est de Mateur. Le général Maurand prescrivit alors un changement de direction en donnant comme objectif à sa droite, composée du 30<sup>e</sup> bataillon de chasseurs et du 38<sup>e</sup> régiment, la pointe du Djebel-Mellela, qui domine Mateur vers l'est, et à la gauche, composée de la cavalerie, de l'artillerie et du 20<sup>e</sup> régiment, le pont même de la ville de Mateur.

La colonne de droite, franchissant le gué de l'Oued Mateur, gravit, avec beaucoup d'entrain, les pentes du mamelon et allait entrer dans le bordj, que l'artillerie avait canonné, quand les habitants, hissant partout le drapeau blanc, le feu fut arrêté et la colonne pénétra dans la place.

Le général Maurand évalue les forces ennemies à 2,500 hommes. 50 auraient été mis hors de combat. Nos pertes se bornent à quatre hommes blessés légèrement. Les renseignements du service arabe portent à 5,000 hommes au moins le nombre des montagnards ayant pris part à l'action.

Une partie des gens de Mateur s'étaient joints à eux et les ont suivis dans la montagne. Il a été communiqué au général Mau-

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LE

FILS DU GARDE-CHASSE

(Suite.)

Si je me suis étendu sur ces détails, c'est qu'ils peuvent faire comprendre la façon dont nous entendions la vie.

Une grande partie de notre temps se passait à chercher des distractions nouvelles.

Nous nous mettions en frais d'imagination pour trouver un plaisir dont nous n'avions pas encore fait l'essai.

Sous cette diversité apparente, nos émotions et nos sensations présentaient une déplorable uniformité ; l'ennui, l'incurable ennui réservé à ceux qui ne savent pas assigner un but honnête à leur vie, nous poursuivait.

J'affirme que notre existence luxueuse était beaucoup moins enviable que celle du petit employé qui passe les longues heures de la journée courbé sur son bureau, ou que celle de l'ouvrier qui à la fin de la semaine rapporte un salaire gagné au prix des plus durs labeurs.

C'est qu'il y a une hygiène pour l'esprit aussi

bien que pour le corps, et que nul n'en viole impunément les lois.

Nous allâmes ensuite dîner ensemble ; aucun de nous n'avait accepté les liens de la famille, et si nous ne nous aimions guère, malgré les apparences de l'intimité, nous aimions moins encore à être seuls.

Une condition du bonheur, c'est, non pas de faire la société, mais de savoir s'en priver et de passer des heures agréables en tête à tête avec soi-même. Ce secret nous manquait à tous.

Nous n'avions pas l'habitude de rien épargner de ce qui pouvait contribuer à notre bien-être ; aussi n'ai-je besoin de dire que la table était somptueusement servie et qu'il n'y manquait aucun des raffinements qui peuvent aiguillonner les palais blasés.

Rien n'y faisait défaut, si ce n'est la cordialité. Nous étions moins des amis que des associés que rapprochait l'intérêt et que la jalousie séparait souvent.

Nos conversations étaient dépourvues d'aménité, et dans les plaisanteries fortement épicées qui s'échangeaient entre nous, on aurait vainement cherché une intention aimable, un sentiment affectueux.

En sortant de table, nous allâmes terminer la soirée dans une de ces séances de jeu qui se produisaient presque chaque jour et se prolongeaient jusqu'à une heure avancée de la nuit.

Le jeu, c'est avec la boisson peut-être la plus dangereuse passion des oisifs.

Je n'en sais pas de plus absorbante et de plus tyrannique.

Ses après émotions sont chères à ceux qui ont épuisé toutes les autres.

On cite des cas où les médecins, pour réveiller la sensibilité et la vie dans un organe où le sang ne circule plus, emploient l'action d'acides corrosifs, ou même la brûlure du fer rouge.

Le jeu produit souvent des effets analogues sur les cœurs usés : il les intéresse, il les surexcite, mais à quel prix ?

Je le connais pour l'avoir pratiqué avec ardeur, je l'ai vu sous tous ses aspects, j'ai vu l'homme du peuple jouer avec des cartes crasseuses, l'homme du monde risquer des piles de pièces d'or dans un cercle étincelant de luxe.

Les enjeux différaient, le résultat était le même.

Je ne connais rien de plus triste à contempler que ces figures pâles, fiévreuses, penchées sur les cartes, suivant d'un regard anxieux les péripéties de la partie.

Les joueurs ne rient pas, ils ne parlent pas, une pensée unique s'est emparé d'eux : vont-ils perdre, vont-ils gagner ?

Dans le premier cas, ils ne s'arrêteront pas, car ils ont toujours l'espoir que le hasard les dédommagera ; ils iront jusqu'au bout, aventurant leur

avoir, celui de leurs familles, et jusqu'à leur honneur ; ils sont pris dans un engrenage où l'on ne met pas le doigt sans que le corps y passe tout entier.

S'ils gagnent, ils ne s'arrêteront pas davantage ; ils voudront doubler, tripler leurs bénéfices, car leurs convoitises sont insatiables et, comme le sort ne peut toujours les favoriser, ils aboutiront presque fatalement à la ruine.

Combien en citerait-on qui n'aient pas fini par là ! L'argent qu'on rapporte du jeu est mal gagné, mais il est laborieusement gagné.

Regardez le visage contracté de celui qui s'y livre, la tension de ses muscles, la fixité de ses yeux, la préoccupation hantante avec laquelle il attend que le sort ait prononcé ; il passe par tous les tourments de l'anxiété qui le poursuit loin du tapis vert et le trouble jusque dans son sommeil.

C'est une fièvre d'un genre spécial qui éloigne la sécurité de l'esprit et paralyse ses facultés.

Et cet argent qui lui a coûté si cher, ne croyez pas qu'il ait la même valeur que celui qu'on doit à un travail honnête. Il a été gagné rapidement, il se dépense de même, ne laissant après lui que la satisfaction d'un caprice auquel on ne pensera plus le lendemain.

Je m'étais laissé gagner par cette passion et j'avais communiqué à Henri l'habitude du lansquenet, du baccarat et autres jeux de hasard, mais il

rand trois lettres par lesquelles le caïd actuel de Mateur, présentement à Tunis, engageait les habitants, au nom du Bey, à ne pas faire de résistance aux Français.

Le général Maurand n'a pas encore de nouvelles de la retraite de l'ennemi. Nos troupes ont combattu avec beaucoup de calme et d'entrain. Le 30<sup>e</sup> bataillon de chasseurs s'est fait remarquer tout particulièrement.

### Chronique générale.

La séance du 19 a débuté par ce qu'en langage de collège on nomme un Chabanais. Bien que le sujet fût grave, il ne faut pas trop en vouloir à la Chambre de ce tapage que la prose ferrychonne rendait inévitable.

On venait de voter à l'unanimité l'urgence de la discussion des scrutins, et M. Bardoux se préparait à monter à la tribune lorsque M. Ferry a fait un signe à M. Brisson.

M. Bardoux s'est éclipse et M. Ferry est venu donner à la Chambre lecture du traité contracté avec le Bey de Tunis et le projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier ce traité.

On a commencé par écouter en silence, sans le moindre enthousiasme. Les hommages rendus au dévouement et à l'énergie de l'armée ont été vivement applaudis ; mais quand M. Ferry, avec un visible embarras, est arrivé à ces passages où il est dit : « 1<sup>o</sup> que le gouvernement s'est beaucoup préoccupé des questions financières, 2<sup>o</sup> de son souci persistant des intérêts du Bey, 3<sup>o</sup> de l'empressement avec lequel ce Bey avait accepté les conditions que le général Bréard avait reçu l'ordre de lui proposer », des rires, contenus d'abord, puis inextinguibles, sont partis des bancs de la droite et même de ceux de la gauche. Ces rires détonnaient peut-être un peu dans une occasion aussi grave, mais à qui la faute, sinon à la prose hyperbolique et grotesque de ce pauvre M. Ferry ? Cependant M. Ferry s'est fâché, et, ainsi qu'il arrive aux laquais en colère, s'est fait impertinent. Il a qualifié les rires « d'inconvenants », sur quoi plusieurs membres de la droite ont demandé le rappel à l'ordre de M. Ferry avec lequel, nous n'avons pas besoin de le dire, M. Brisson a fait cause commune. M. Ferry a achevé sa lecture en annonçant, et on a voté l'urgence.

Ce lever de rideau terminé (les choses sérieuses dans notre Guignol parlementaire ne sont jamais que lever de rideau), M. Bardoux est venu défendre sa proposition. On connaît à l'avance les arguments invoqués : moralisation du suffrage, élection des 363 par un véritable scrutin de liste, etc., etc.

Le discours de M. Bardoux, lourd, prononcé d'une voix pâteuse, avec des gestes ridicules, a été très-froidement accueilli.

Quelques applaudissements ont éclaté autour de M. Gambetta qui a pris place sur la dernière travée. La droite est restée silencieuse. Lorsque M. Bardoux est descendu de la tribune, les listiers se sont regardés effrayés.

M. Gambetta a senti le danger et à peine M. Roger de la Dordogne avait-il réfuté quelques-uns des arguments de M. Bardoux, notamment au point de vue de la moralité du suffrage, M. Gambetta, d'une voix tonnante, a demandé la parole.

M. Gambetta, reprenant la parole à propos d'une question de moralité (?) Hum ! — Enfin, M. Roger, que nous serions tenté d'ailleurs de prendre pour un compère, s'est dépêché d'achever son discours pour permettre à l'aigle de Cahors d'ouvrir son bec auguste.

### TRAITÉ

Entre le gouvernement de la République française et le Bey de Tunis.

Le gouvernement de la République française et le Bey de Tunis,

Voulant empêcher à jamais le renouvellement des désordres qui se sont produits récemment sur les frontières des deux Etats et sur le littoral de la Tunisie, et désireux de resserrer leurs anciennes relations d'amitié et de bon voisinage, ont résolu de conclure une convention à cette fin, dans l'intérêt des deux hautes parties contractantes.

En conséquence, le Président de la République française a nommé pour son plénipotentiaire M. le général Bréard, qui est tombé d'accord avec Son Altesse le Bey, sur les stipulations suivantes :

Article 1<sup>er</sup>. — Les traités de paix et d'amitié et de commerce et toutes autres conventions existant actuellement entre la République française et Son Altesse le Bey de Tunis sont expressément confirmés et renouvelés.

Art. 2. — En vue de faciliter au gouvernement de la République française l'accomplissement des mesures qu'il doit prendre, pour atteindre le but que se proposent les hautes parties contractantes, Son Altesse le Bey de Tunis consent à ce que l'autorité militaire française fasse occuper les points qu'elle jugera nécessaires pour assurer le rétablissement de l'ordre et la sécurité des frontières et du littoral. Cette occupation cessera lorsque les autorités militaires françaises et tunisiennes auront reconnu d'un commun accord que l'administration locale est en état de garantir le maintien de l'ordre.

Art. 3. — Le gouvernement de la République française prend l'engagement de prêter un constant appui à Son Altesse le Bey de Tunis contre tout danger qui menacerait la personne ou la dynastie de Son Altesse, ou qui compromettrait la tranquillité de ses Etats.

Art. 4. — Le gouvernement de la République française se porte garant de l'exécution des traités actuellement existants entre le gouvernement de la Régence et les diverses puissances européennes.

Art. 5. — Le gouvernement de la République française sera représenté, auprès de Son Altesse le Bey de Tunis, par un ministre résidant, qui veillera à l'exécution du présent acte et qui sera l'intermédiaire des rap-

ports du gouvernement français avec les autorités tunisiennes pour toutes les affaires communes aux deux pays.

Art. 6. — Les agents diplomatiques et consulaires de la France en pays étrangers seront chargés de la protection des intérêts tunisiens et des nationaux de la Régence ; en retour, Son Altesse le Bey s'engage à ne conclure aucun acte ayant caractère international sans en avoir donné connaissance au gouvernement de la République française et sans s'être préalablement entendu avec lui.

Art. 7. — Le gouvernement de la République française et le gouvernement de S. A. le Bey de Tunis, se réservent de fixer d'un commun accord les bases d'une organisation financière de la Régence qui soit de nature à assurer le service de la dette publique et à garantir les droits des créances de la Tunisie.

Art. 8. — Une contribution de guerre sera imposée aux tribus insoumises de la frontière et du littoral ; une convention ultérieure en déterminera le chiffre et le mode de recouvrement dont le gouvernement de Son Altesse le Bey se porte responsable.

Art. 9. — Afin de protéger contre la contrebande des armes et des munitions de guerre les possessions algériennes de la République française, le gouvernement de S. A. le Bey de Tunis s'engage à prohiber leur introduction d'armes ou de munitions de guerre par l'île de Djerba, le port de Gabès ou les autres ports du sud de la Tunisie.

Art. 10. — Le présent traité sera soumis à la ratification du gouvernement de la République française et l'instrument de la ratification sera soumis à Son Altesse le Bey de Tunis dans le plus bref délai possible.

### Etranger.

TURQUIE. — Nous avons annoncé que le sultan faisait poursuivre les assassins d'Abdul-Aziz, mort « suicidé », comme on avait essayé de le faire croire.

Il paraît que des charges assez graves pèsent sur le fameux Midhat-Pacha, gouverneur de Syrie. Celui-ci, en effet, ayant reçu ordre de venir se justifier à Constantinople, s'est sauvé à Smyrne, chez le consul de France, dont il réclame la protection.

Il a été immédiatement destitué ; mais l'affaire n'est point terminée. Une commission de magistrats vient de partir pour Smyrne, afin de lui faire subir un interrogatoire et peut-être demander au consul son extradition.

Une dépêche nous apprend, en effet, que le consul a reçu ordre de lui refuser asile, si les charges qui pèsent sur lui sont prouvées.

ITALIE. — Le gouvernement italien prend sous sa protection Midhat-Pacha et a donné l'ordre à son consul à Smyrne de déclarer qu'il ne permettrait pas que le Pacha fût livré aux autorités ottomanes. Il y a un cui-

ressé italien en vue de Smyrne. Un autre cuirassé a été dépêché.

AUTRICHE. — Dans les cercles politiques de Vienne et de Berlin, on regarde la question de Tunis comme tout à fait tranchée ; et dans le Parlement anglais, ni les interpellations répétées de la Porte ne pourront changer cette disposition d'esprit. Les gouvernements de Berlin et de Vienne ont déjà mandé à la Porte qu'il ne peut être question de ses prétentions à la suzeraineté sur Tunis.

RUSSIE. — Saint-Petersbourg, 19 mai. Une circulaire du général Ignatieff au ministre de l'intérieur.

Le moment est difficile, dit la circulaire. Tout ce que les Russes ont de plus cher, la personne du souverain, le pouvoir autocratique, sont attaqués par quelques malfaiteurs qui malheureusement trouvent un appui dans le relâchement général de la moralité et l'oubli des devoirs sociaux.

La police serait impuissante à combattre le mal, il faut que tous répondent à l'appel fait par l'empereur dans son manifeste du 11.

Ce n'est pas la première fois que la Russie traverse une phase critique ; elle est déjà sortie triomphante de dures épreuves, elle triomphera encore de celle-ci.

La circulaire conclut en déclarant que le nouveau gouvernement continuera l'œuvre paternelle, c'est-à-dire l'amélioration de la situation du peuple, et annonce que le gouvernement s'occupe en ce moment d'étendre des institutions locales.

### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 20 mai. La hausse continue à être fort agitée. Le 3 0/0 revient à 120.02 1/2. L'amortissable montre plus de fermeté ; on cote 87.45. Il faut noter l'Italien à 91.15 et le Turc à 16.45.

L'action de la Banque de France est à 3,600. Le Crédit foncier est à 1,712.50. Cette attitude est soutenue par les achats du comptant. Les obligations Communales nouvelles 4 0/0 continuent à donner lieu à d'importantes demandes. Le Crédit foncier et agricole d'Algérie est à 755.

La Banque de Paris est à 1,282.50. Le Crédit mobilier est en très-vive demande à 742.50. On croit à un développement prochain de la hausse sur cette valeur.

Le Crédit général français est en voie de progression à 780 et 785. La Société générale française de Crédit est ferme à 805.

La Banque nationale témoigne de beaucoup d'animation et d'une très-vive recherche de la part des capitaux. On cote 750. Le Crédit foncier maritime est demandé aux environs de 620. On est à 275 sur les Bons de l'Assurance financière.

Les capitaux de placement se portent sur les obligations de la Compagnie auxiliaire des chemins de fer. Ces titres ont le même objet et ils présentent la même sécurité que les obligations des Grandes Compagnies. Ils poussent d'un revenu d'un tiers plus élevé. La Banque de Prêts à l'industrie profite d'un très-bon courant d'affaires aux environs de 600. Il y a des demandes très-sévères sur les obligations de la Rente Mutuelle, qui cotent 100 francs et rapportent net 5 0/0 d'intérêt par an.

était rarement heureux ; moi au contraire je gagnais le plus souvent.

J'avais du sang-froid, je savais me contenir, observer, calculer les chances ; j'avais sur mes compagnons l'avantage de pouvoir boire beaucoup sans que la netteté de mon esprit en fût altérée.

Car j'ai oublié de dire que dans nos réunions nous faisons une abondante consommation de vins fins et de liqueurs d'un grand prix ; nous ne nous séparions pas sans avoir la tête échauffée.

Il fallait bien avoir raison des heures de découverte. Puis l'intempérance est comme le jeu : dès qu'on y prend goût, elle redouble ses exigences.

Il y avait parmi nous un jeune homme nommé Massiau, fraîchement débarqué à Paris.

Son père, qui avait commencé comme simple ouvrier, était parvenu après quarante ans d'un travail acharné à réaliser une jolie fortune et venait de mourir en lui laissant cet héritage.

Le fils, comme il arrive trop souvent aux enfants qui n'ont qu'à recueillir le fruit des efforts accomplis par d'autres, s'empressa de mener joyeuse existence, et vint à Paris pour y jouir d'un trésor qui lui semblait inépuisable.

Pour son malheur, il rencontra l'un de nous qui se chargea de l'initier à la vie parisienne avec un empressement non désintéressé.

(A suivre.)

Louis COLLAS.

### ÉLÉGIE.

A MADEMOISELLE \*\*\*.

Pour s'unir au printemps, comme une fiancée,  
La Terre se revêt de ses brillants atours,  
Chassant loin la brise glacée,  
Les voiles gris, les tristes jours !  
Les anges sur son sein effeuillent leur couronne ;  
La rosée à son front donne ses diamants ;  
L'azur, un manteau qui rayonne  
Tout semé d'astres éclatants.  
Et le Ciel, souriant à la brillante fête,  
Laisse échapper de l'urne où veut puiser le cœur,  
Des flots d'amour pour le poète,  
Pour tous des sources de bonheur !  
Quand tout se réjouit du doux éclat qui brille,  
Quand toute âme répond à de si douces voix,  
Pourquoi restez-vous, jeune fille,  
Triste et muette dans vos bois ?...  
Qui peut sur votre front apporter un nuage,  
Vous, dont la douce vie est un flot argenté ;  
Qui, jamais, par aucun orage  
Dans son cours ne fut agité ?  
Vous n'êtes point le lis que la tempête incline,  
Ni la rose penchée à la chaleur du jour,  
Ni la colombe sur l'épine,  
Qui pleure, hélas ! son nid d'amour !  
Vous n'avez pas senti sur quelque froide tombe,  
Où s'en va chaque jour implorer la douleur,  
Le poids qui si lourdement tombe,  
Comme pour écraser le cœur !

Jamais vous n'avez vu s'approcher la détresse,  
Monstre qui vous étreint dans sa main de bourreau  
Comme un vautour affamé presse  
Dans sa serre le passereau !  
Vous n'avez pas vogué sur la mer orageuse ;  
Vous n'avez pas suivi les trop funestes bords  
Où vibre la voix ténébreuse  
Que l'on appelle les remords !  
Si ces maux vous avaient saisie à leur passage,  
Alors je vous dirais, plaignant votre malheur :  
Qui, les pleurs sont votre partage,  
Préludez aux chants de douleur !...  
Mais quand la coupe au fond n'a point de lie,  
Ah ! pouvez-vous livrer, oubliant la raison,  
Votre âme à la mélancolie,  
Ce lent et funeste poison !  
Le cygne, heureux, glissant sur son onde dormeuse,  
Trouble-t-il le cristal où se mire l'azur ?  
Pourquoi, de votre vie heureuse,  
Troubler le flot encore si pur ?  
Mais j'entends votre voix qui, plaintive, murmure :  
« Les chants de la nature ont de vagues rumeurs  
Dont la monotone mesure  
M'attriste et fait couler mes pleurs !... »  
Enfant, qu'avez-vous dit ?... Ces voix mystérieuses,  
Qui mêlent leurs accords aux hymnes du saint lieu,  
Sont des harpes mélodieuses  
Qui toutes vous parlent de Dieu !  
La brise qui frémit, le ruisseau qui résonne,  
Les doux bruits du rameau, les soupirs de la fleur,  
C'est la nature qui frissonne  
D'amour devant son Créateur !... [bre ?  
Sous l'éclat des rayons, pourquoi ne voir que l'om-  
Non, ces brillants reflets qui s'offrent à votre œil  
Ne sauraient être un voile sombre  
Fait pour vous entourer de deuil !...  
Non, Dieu de tant d'attraits n'a point paré la terre,  
Varié ses doux bruits, ses formes, ses couleurs,

Pour en faire une coupe amère  
Où doivent s'abreuver nos cœurs !...  
Tâchez donc de saisir la note fugitive  
De cet harmonieux et sublime concert ;  
A qui veut l'entendre elle arrive,  
Mais c'est quand le cœur est ouvert !  
Voyez-vous vers le ciel la douce marguerite  
Tourner son disque d'or, au rayon argenté ?  
Fleur, comme vous, blanche et petite,  
Et pleine de simplicité,  
Elle attend la rosée ! et sa coupe légère  
Bientôt va recevoir ce trésor précieux.  
Comme la fleur qui vous est chère,  
Tournez votre âme vers les Cieux !  
Et les flots d'harmonie, au pur et doux murmure,  
Remplissant ce calice, ouvert avec ferveur,  
Vous diront ce que la nature  
Peut faire goûter de douceur !  
Vous saurez que sa voix, d'une force puissante,  
A l'âme peut parler d'un accent solennel,  
Ou d'une note caressante  
Doucement l'élever au ciel !  
Alors vous comprendrez le ravissant langage  
De la feuille qui tombe, ou du ruisseau qui fuit ;  
Du flot qui caresse la plage,  
De la fleur qui s'épanouit.  
Bientôt vous entendrez ces lyres de la terre,  
De leur touchante voix vous dire tour à tour :  
« Oh ! mêle ta douce prière  
A notre cantique d'amour. »

ELISA MORLÉ.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Les généraux de cavalerie qui sont réunis à Tours aux conférences militaires arrivent aujourd'hui à Saumur, par le train de 4 heures 25, pour visiter l'École de cavalerie. Il y aura reprises dans les divers manèges, saut des obstacles dans les prairies du Haras, etc.

Ces officiers supérieurs quitteront notre ville dès ce soir.

Une comète est actuellement au-dessus de notre horizon; mais elle ne peut être reconnue qu'avec de fortes lunettes astronomiques. On a calculé les éléments et on a cru reconnaître une précédente comète vue déjà en 1807. La révolution de cet astre serait donc de 74 ans.

Nous avons reçu la nouvelle lettre suivante que nous voulons bien insérer :

Saumur, le 19 mai 1884.

Monsieur le Rédacteur,

J'avais l'espoir qu'en faisant appel à la dignité de mon contradicteur, je pourrais l'amener à décliner son nom et qualité. Mais, après votre réponse de mercredi dernier, je vois qu'il me faut y renoncer et qu'il est tout à fait inutile d'insister. Seulement ceux qui nous lisent en tireront nécessairement la conclusion suivante : c'est que ce Monsieur est un homme craintif et timoré, un homme dont la pusillanimité est à la hauteur des honnêtes procédés qui lui sont familiers. S'il trouve honorable de continuer à faire ses coups dans l'ombre, cela le regarde; je suis loin de lui en vouloir, mais les moyens de discussion. Mais je n'aurai plus désormais à le ménager, car, vous le savez comme moi, on n'a de ménagement que pour ceux qu'on estime et qu'on respecte.

Ca préambule, Monsieur, suffit pour vous montrer que, jusqu'à nouvel ordre, je n'ai point à répondre aux facétieuses questions de mon adversaire. Cela viendra le jour où, piqué peut-être au vif, il finira par comprendre qu'il ne peut plus remplacer son nom par une étoile. En attendant, il lui sera facile de satisfaire sa curiosité en imitant ceux qui suivent mon enseignement; le temple protestant est ouvert tous les dimanches à onze heures.

Vous semblez vous plaindre, bien bas cependant, que le Courrier de Saumur ne reproduise pas vos articles. J'aime à penser, Monsieur, que vous n'auriez pas un grand effort à faire pour obtenir satisfaction, car ce journal ne pourrait guère vous infliger de plus grand châtement, qu'en communiquant à ses lecteurs toutes vos notes sur l'incident de l'Hospice.

Maintenant, Monsieur, rentrons sans plus tarder dans notre discussion.

J'ai sous les yeux votre article d'hier, et je vous dirai, avec une entière franchise, qu'il est mauvais. J'ai beau le prendre par un bout ou par l'autre, je ne puis réussir à le maintenir debout.

Après avoir établi que l'Hospice est un établissement autonome, point sur lequel nous sommes d'accord, vous vous livrez à une longue digression juridique. Eh bien, Monsieur, j'en suis encore à me demander quelle est la conclusion que vous avez voulu tirer de votre argumentation. Avez-vous eu l'intention de démontrer que notre Hospice est un couvent? Dans ce cas, comment se fait-il que la commission administrative ne soit pas composée de sept prêtres? Et, en particulier, comment se fait-il qu'on ait eu la singulière idée, il y a huit ans, de me nommer administrateur d'un couvent?

Où bien, nous accusant fausement de vouloir y supprimer l'enseignement catholique, avez-vous eu l'intention de nous prouver que nous n'avions pas ce droit? Mais sur quoi vous appuyez-vous pour nous attribuer un si noir dessein! Où y a-t-il un mot, un seul, qui puisse donner quelque apparence de vérité à une aussi monstrueuse allégation? En conséquence, cette phrase : « Elles ont craint qu'on voulût leur enlever l'enseignement chrétien et catholique », est une sottise et une absurdité.

Nous ne cessons de vous répéter, Monsieur, que ce que nous voulons à l'Hospice, ce n'est pas la persécution d'une croyance quelconque, mais une pleine et entière liberté de conscience, égale pour tous, entendez-vous! pour le catholique comme pour le protestant, pour le libre-penseur comme pour l'Israélite. Voilà la belle et grande tolérance que nous avons l'ambition d'introduire dans notre établissement. Et, au lieu de nous approuver, vous nous jetez la pierre! Quoi! parce que nous inscrivons ces mots sur notre drapeau : « respect absolu pour toutes les opinions », vous voulez nous traîner aux gémonies! Parce que nous ne voulons pas laisser persécuter et opprimer, nous sommes des oppresseurs et des persécuteurs! Que tout homme, à la conscience honnête et au cœur droit, quelle que soit la religion qu'il professe, prononce entre vous et nous; nous nous inclinons volontiers devant son verdict.

Mais voici un détail piquant qui ne manquera pas d'égarer vos lecteurs. Vous reproduisez un extrait du règlement de l'Hospice et vous le faites précéder de ces mots : « Pour que le public juge du mérite de leur protestation — c'était au moins une protestation réussie que celle de ces femmes de service! — Nous lui mettrons sous les yeux le texte des articles concernant le service religieux; il verra que la liberté de conscience, fruit de la tolérance moderne, y est inscrite et sauvegardée par sept catholiques contre un protestant. (Voir ces articles dans l'Echo saumurois du mercredi, 18 mai.)

Monsieur, vous êtes vraiment un homme bien malheureux dans vos citations. Vous vous êtes mis dans le pétrin d'une manière si inconsidérée, que ma pitié est très-vive en ce moment pour vous. Sa-

vez-vous quel est l'auteur des paragraphes essentiels de l'article 227? C'est celui même qui vous combat en ce moment. Et savez-vous ce qui l'a engagé à prier, à conjurer ses anciens collègues de vouloir bien les introduire dans le règlement? C'est l'histoire que je vais vous conter en peu de mots.

Dans le courant du mois de mai 1875, une femme protestante, presque mourante à l'Hospice, était odieusement persécutée par une bonne sœur, qui voulait à toute force la rendre catholique. La malade, indignée, me fit part des obsessions dont elle était l'objet, et ce qu'elle me raconta me parut tellement invraisemblable, que je fis appeler la sœur pour lui demander si les faits articulés contre elle étaient vrais. Sur sa réponse affirmative, je lui fis remarquer que la loi et les simples convenances auraient dû l'engager à suivre une autre ligne de conduite. A cela, elle me répondit : « Je n'ai pas à connaître la loi, j'ai à connaître mon devoir. » Voilà pour cette sœur, et pour vous qui l'auriez défendue au besoin, quels sont les beaux « fruits de la tolérance moderne ». Il serait par trop cruel d'insister et de montrer que le trait, que vous me destiniez, a changé soudain de direction et est venu faire à votre raisonnement une profonde et terrible blessure.

Monsieur, j'ai toujours entendu dire que la plus vulgaire probité exigeait qu'on payât au moins ses dettes. Or, vous êtes mon débiteur de plusieurs articles. Je vous serai donc reconnaissant de vouloir bien les faire passer sous les yeux de vos lecteurs, qui, vous le savez, ne doivent pas être confondus avec ceux du Courrier de Saumur. Veuillez agréer, Monsieur, mes très-humbles et empressées civilités,

E. DAVAINÉ.

Avec le système de M. Davainé, le débat court gros risque de se prolonger sans qu'il ait été jeté beaucoup de lumière sur la question principale. Le filandueux Pasteur fait des digressions à perte de vue. Dans une dernière réplique, nous ferons en sorte de donner la solution.

**Chenehutte-les-Tuffeaux.** — Avant-hier, un enfant de 2 ans, Henri Boucher, ayant échappé à la surveillance de ses parents, et jouant sur le bord de la Loire, est tombé dans le fleuve. M. Vrain, marinier à Trèves-Cunault, apercevant l'enfant que le courant entraînait, put le saisir et le ramener au rivage.

Malgré les soins empressés qui lui ont été prodigués, on n'a pu le rappeler à la vie.

### BAUGÉ.

La Chambre de discipline des notaires de l'arrondissement de Baugé, pour 1884-82, se compose de :

MM. Verneau, notaire à Vernouil, président ;  
Renardeau, notaire à Moulherne, syndic ;  
Cochard, notaire à Noyant, rapporteur ;  
Blanchet, notaire à Baugé, secrétaire ;  
Favre, notaire à Rauné, trésorier ;  
Goupil, notaire à Baugé, membre ;  
Grille, notaire à Morannes, membre.

### ANGERS.

Le dimanche 29 mai, au Jardin du Mail, à l'occasion de l'ouverture des Concerts d'été, grande fête musicale et pyrotechnique par M. Vincent, artificier à Angers, avec le concours de la Musique municipale, sous la direction de M. Martel, et de la Société Sainte-Cécile, dirigée par M. Goubault.

A 7 heures, ouverture des portes; illumination aux verres multicolores; feux d'air.

A 8 heures, concert vocal et instrumental, illumination du Jardin aux flammes américaines.

A 9 h. 1/2, grand feu d'artifice, qui sera terminé par un bouquet de 10,000 étoiles.

**Générosité rare.** — Nous avons raconté qu'un conducteur d'omnibus d'Angers, Gabriel Lambourg, avait trouvé dans sa voiture un portefeuille contenant 26,000 fr., qu'il s'était empressé de rendre à son propriétaire. Celui-ci, qui est, paraît-il, possesseur d'une grosse fortune, s'est empressé d'offrir à l'honnête conducteur... une pièce de cent sous ! (Patriote.)

### TOURS.

Hier, vers midi, les officiers généraux et supérieurs réunis en ce moment à Tours se sont rendus au quartier de cavalerie, au Morier. Une des questions à étudier était, paraît-il, de savoir si les chevaux pourraient parcourir au grand galop et tout d'une traite une distance de cinq kilomètres. Ces expériences, qui ont été faites dans le manège, ont parfaitement réussi. Les cinq kilomètres ont été parcourus en 15 minutes.

### POITIERS.

Avant-hier, à une heure de l'après-midi, M. Pothiron de Bois-Fleury, nouvellement

promu colonel du 125<sup>e</sup> de ligne, a pris possession de son poste.

A cette occasion, une revue a été passée à Blossac et M. le général Vittot a fait reconnaître le nouveau colonel devant le régiment.

Le drapeau du 125<sup>e</sup> a été ensuite porté musique en tête au logement du colonel, rue des Carmes.

Nous avons déjà loué l'excellente et spirituelle Lanterne d'Arlequin, qui se publie à Tours et à Paris (librairie Tardieu), 35, rue de Grenelle, au prix de dix centimes le numéro.

La Lanterne d'Arlequin va consacrer un numéro spécial comique au voyage de M. Gambetta à Cahors.

Nous recommandons à nos lecteurs la propagation de ce numéro spécial, dont l'opportunité ne leur échappera pas.

### Faits divers.

M<sup>lle</sup> Sarah Bernhardt est arrivée cette semaine au Havre, de retour de sa tournée artistique en Amérique.

Les recettes de Sarah Bernhardt atteignent près d'un million de francs (858,954 francs); elle a joué cent soixante-deux fois et a été absente cent quatre-vingt jours.

**UN NOUVEAU TÉNOR.** — Nous lisons dans une Chronique parisienne du Patriote de l'Ouest :

« Si nos soldats n'ont pu mettre la main sur le moindre Kroumir, en revanche, les Parisiens ont mis la main sur un ténor, et ceci les console de cela. Le nouveau merle blanc a nom M. H. Provost. Il a des notes de haute portée qu'il émet avec une ampleur et une aisance étonnantes. Nous avons entendu ce jeune chanteur l'autre soir au Château-d'Eau, dans Manrique du Trouvère. Déjà M. Vaucorbeil a l'œil sur lui et l'Opéra pourrait bien être au bout de l'affaire. Seulement cet heureux favorisé de la fortune gutturale devra, d'ores et déjà, travailler sans boudier à la tâche. Il a la voix, mais il n'a pas encore l'art de la pose aux vrais et bons endroits, ni le style du récit, ni l'esprit du rôle, ni le masque du personnage, ni l'aplomb des planches. Je me hâte d'ajouter que tout cela s'acquiert — quand on est jeune et qu'on le veut bien. »

### Théâtre de Saumur.

Tournée littéraire et dramatique (troupe parisienne).

DIMANCHE 22 mai 1884.

SEULE REPRÉSENTATION DE L'IMMENSE SUCCÈS

### CHIEN D'AVEUGLE

Pièce nouvelle en 5 actes, de MM. Malard et Tournay.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 heures.

### SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

DES

### BITUMES & ASPHALTES FRANÇAIS

ET

D'ENTREPRISES DE TRAVAUX PUBLICS

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital social : 5,000,000 de francs

### ÉMISSION PUBLIQUE

### De 16,000 Obligations

Remboursables à 500 francs

Chaque Obligation donne droit :

- 1<sup>o</sup> A un intérêt annuel de 25 fr., payables les 1<sup>er</sup> juin et 1<sup>er</sup> décembre;
- 2<sup>o</sup> Au remboursement à 500 fr., au moyen de deux tirages par an.

### CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION

Versement en souscrivant..... 100 fr.  
A la répartition (du 10 au 15 juin)..... 100 »  
Du 10 au 15 juillet..... 100 »  
Du 10 au 15 août..... 125 »  
425 fr.

Une bonification de Cinq francs par obligation est accordée aux souscripteurs qui libéreront leurs titres par anticipation à la répartition.

L'intérêt est donc de 5.95 O/O, sans compter la prime de 80 fr. par obligation.

Les intérêts sur les versements en retard seront de 6 O/O; le titre définitif sera remis lors du dernier versement.

### GARANTIES DES OBLIGATIONS

La Société est propriétaire, sans dettes ni hypothèques :

1<sup>o</sup> De sept mines de bitume et d'asphalte, situées dans l'arrondissement de Clermont-Ferrand et connues sous la dénomination de concessions de

Chamalières, des Roys, du Puy de la Bourrière, de Lussat, du Pont-du-Château (Esi), du Pont-du-Château (Oues), et de Malintra. Ces mines sont d'une richesse considérable; celles de bitume sont les seules qui existent en France. — 2<sup>o</sup> De 30 pièces de terres servant à l'exploitation de ces concessions. — 3<sup>o</sup> Des usines de Pont-du-Château pour le traitement des bitumes et asphaltés, reliées au chemin de fer de Clermont à Thiers. — 4<sup>o</sup> Des mines d'asphalte de Seyssel-Forens (Ain). — 5<sup>o</sup> Des mines de Fumades (Gard). — 6<sup>o</sup> Des usines de Trébillet, de Salindres et de Forens pour la pulvérisation de la roche asphaltique. — 7<sup>o</sup> Des usines de la rue d'Alsia et du quai Valmy pour la fabrication des produits asphaltiques employés à Paris.

La Société a acheté les immeubles, le matériel, l'outillage et la clientèle de M. Paul Crochet, adjudicataire de travaux de la ville de Paris, et elle est titulaire du marché qui comprend l'entretien et la construction des aires et chaussées en asphalte des vingt arrondissements de Paris, de la traversée des fortifications jusqu'au pied des glacis, du Bois de Boulogne et ses dépendances, et des trottoirs, dallages, aires et chaussées en bitume de quatorze arrondissements, le tout dépendant du Service Municipal. La Société est, en outre, en possession de travaux particuliers importants.

Les bénéfices de l'exploitation des mines sont évalués à..... 900.000 »  
et les bénéfices sur les travaux publics et particuliers à..... 600.000 »  
1.500.000 »

L'annuité comprenant l'intérêt et l'amortissement des 16,000 obligations est de..... 413.593 60

Il reste donc encore un excédent de bénéfices de..... 1.086.406 40

### LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

Les Jeudi 2 et Vendredi 3 Juin 1884

A LA

### Société Française Financière

18, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris.

Les coupons à échéance de juin et les titres facilement négociables le jour de leur réception seront acceptés en paiement, sans commission ni courtage.

Les formalités seront remplies par l'admission des titres à la Cote officielle.

Les souscriptions peuvent être adressées, DES MAINTENANT, à la Société Française Financière. Les obligations ainsi demandées avant le 2 juin seront irréductibles. Les obligations souscrites les 2 et 3 juin seront soumises à une répartition proportionnelle.

Une Notice détaillée sera envoyée franco à toute personne qui en fera la demande.

M<sup>lle</sup> COSTE, ancien professeur à Paris, attachée pendant 15 mois à l'établissement de M<sup>lle</sup> Mathieu, qu'elle a remplacée pendant cinq mois, a l'honneur d'informer les dames de Saumur qu'elle ouvrira le 4 juin prochain, 5, rue de la Chouetterie, des cours pour enfants et jeunes filles d'après la méthode Lévy.

M<sup>lle</sup> COSTE continuera, comme précédemment, à donner des répétitions particulières.

### N'ACHÉTEZ RIEN

sans réclamer de vos Fournisseurs des

### COUPONS COMMERCIAUX

C'est une Caisse d'Épargne GRATUITE

Pour Brochures et Renseignements s'adresser :

A Saumur, maison LAN ET C<sup>ie</sup>, 18, rue Beurepaire.



« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. »

LA ROCHE-BOUCAULT.

### SANTÉ A TOUS

### ADULTES ET ENFANTS,

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

### REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Le D<sup>r</sup> Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritanien.

lain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalésière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, déperissant d'atrophie et de faiblesse très prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalésière. Aux personnes phisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Plaskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair

d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.  
Cure N° 98,714 : Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalésière. Léon PUYCLER, instituteur à Eynacq (Haute-Vienne).  
N° 63,476 : M. le curé Comparat, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.  
Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalésière du Barry m'a guérie à l'âge de 64 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus

terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.  
Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalésière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J. G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.  
Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.;

1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 33 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALÉSIÈRE COLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — CUICTS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALÉSIÈRE en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, Commun, 23, rue Saint-Jean. — Dépôt à BESSON, successeur de TEXIER, J. RUSON, épiciers, pharmacien et épiciers, et partout chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>o</sup> (N° 118) 8, rue Castiglione, Paris.  
P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 20 MAI 1881.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
	Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 %	86			Comptoir d'escompte	1050	2	50	C. gén. Transatlantique	595	5	
3 % amortissable	87 40			Crédit Foncier colonial	685			Canal de Suez	1815		10
3 % amortissable nouveau	86 60			Crédit Foncier, act. 500 fr.	1730	5		Société autrichienne	745	2	50
4 1/2 %	114 75	25		Obligations foncières 1877	358			OBLIGATIONS.			
5 %	119 90			Obligations communales 1879	458	3		Est	390		
Obligations du Trésor	515	1		Obligat. foncières 1879 3 %	455			Midi	391	5	
Obligations du Trésor nouvelles	518 75		25	Soc. de Crédit ind. et comm.	705	10		Nord	390 50		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	536			Crédit mobilier	745			Orléans	391 50		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	565	1	50	Est	812 50	7	50	Ouest	387		
— 1865, 4 %	522	2		Paris-Lyon-Méditerranée	1750		20	Paris-Lyon-Méditerranée	391		
— 1869, 3 %	402 50			Midi	1285	2	50	Paris (Grande-Ceinture)	387		
— 1871, 3 %	397			Nord	1960	20		Paris-Bourbonnais	389		
— 1875, 4 %	514			Orléans	1420	7	50	Canal de Suez	566 50		
— 1876, 4 %	514			Ouest	870						
Banque de France	5600	50		Compagnie parisienne du Gaz	1560	10					

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures	8 minutes du matin	express-poste.
6	45	(s'arrête à Angers)
8	56	omnibus-mixte.
1	25	soir.
3	32	
7	15	express.
10	37	omnibus (s'arrête à Angers).

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures	26 minutes du matin	direct-mixte.
8	21	omnibus.
9	40	express.
12	40	soir.
4	44	omnibus-mixte.
10	28	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive Saumur à 6 heures 56.

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.  
**A VENDRE**  
A L'AMIABLE,  
**UNE MAISON**  
Située à Saumur, rue de la Cocasserie, n° 14.  
Comprise au cadastre sous le n° 835r, section G.  
S'adresser, pour tous renseignements et traiter, à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire. (362)

Etude de M<sup>e</sup> AUROYER, notaire à Saumur, place de la Bilange.  
**A VENDRE**  
Par adjudication volontaire,  
**Le lundi 20 juin 1881, à une heure après midi.**  
En l'étude de M<sup>e</sup> AUROYER, notaire,  
**UNE MAISON D'HABITATION**  
ET  
**UNE BRASSERIE avec sa Machine à vapeur.**  
Situées à St-Hilaire-St-Florent.  
Cette usine pourrait être appropriée à tout autre genre d'exploitation.  
Mise à prix : 30,000 fr.  
Pour visiter, s'adresser à M. HÛTT, 16, rue de Bordeaux, à Saumur, et, pour les renseignements, à M<sup>e</sup> AUROYER, notaire. (363)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.  
**A VENDRE**  
OU A LOUER  
**MAISON**  
Avec cour, jardin, écurie.  
Rue Beaupaire, 37.  
S'adresser audit notaire ou à M<sup>e</sup> BOUCHET, même rue, 41. (193)

Etude de M<sup>e</sup> ANTHEAUME, notaire à Chouzé.  
**A VENDRE**  
A L'AMIABLE,  
**UNE JOLIE MAISON DE CAMPAGNE**  
Nommée LA RIVIÈRE  
Située commune de Chouzé-sur-Loire, à 12 kilomètres de Saumur.  
Comprenant : une belle maison de maître en parfait état, un grand jardin planté de vieux arbres, vastes servitudes et un pré;  
Le tout à l'abri des inondations, sur le côté nord de la grande levée de la Loire.  
On donnera toutes facilités pour les paiements.  
S'adresser à M<sup>e</sup> ANTHEAUME, notaire à Chouzé. (320)

**VINS** garantis purs et naturels, à 36, 38 et 40 fr. l'hectolitre, logés, en pièce neuve d'environ 230 litres, pris à Béziers. — S'adresser à M. COUSTAN, propriétaire à Béziers.

Etude de M<sup>e</sup> PAUL TAUREAU, notaire à Doué.  
**A VENDRE**  
PAR ADJUDICATION,  
**Le dimanche 12 juin 1881, à midi.**  
En la salle de la Mairie de Louresse-Rochemenier.  
**LES IMMEUBLES**  
Ci-après, consistant en :  
**Bois, Landes et Bruyères,**  
Situés commune de Louresse-Rochemenier, au lieu dit les Landes-Communes.  
1<sup>er</sup> lot, contenant... 6 h. 75 a. » c.  
2<sup>e</sup> lot, contenant... 7 15 61  
3<sup>e</sup> lot, contenant... 7 19 66  
4<sup>e</sup> lot, contenant... 1 24 69  
5<sup>e</sup> et dernier lot, contenant... 4 68 »  
Total des contenances. 27 02 96  
Les lots pourront être réunis.  
S'adresser, pour tous les renseignements, audit notaire, dépositaire du cahier des charges et du plan, et à la Mairie de Louresse. (353)

Etude de M<sup>e</sup> THUBÉ, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.  
**VENTE**  
Aux enchères publiques,  
D'UN  
**MAGASIN DE MEUBLES NEUFS**  
Pour cause de cessation de commerce,  
A la Salle des Ventes, rue d'Orléans, N° 55.  
**Le mardi 24 mai 1881, à une heure de relevée.**

Cette vente consiste en :  
Belle bibliothèque en bois noir, armoires et bois de lit noyer, lits en fer, toilettes-commodes, tables à volets, tables à ouvrage et tables de nuit, guéridons, glaces, tapis, stores, passementerie, descentes de lit, ornements divers;  
Chaises, porte-manteaux, séchoirs, toiles à matelas, etc.;  
Grande quantité de valises et malles de voyage de toute sorte et quantité d'autres bons objets.  
Au comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.  
Le commissaire-priseur, THUBÉ. (354)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.  
**Le dimanche 22 mai 1881, à midi,** au Pont-Fouchard, en Bagnoux, dans la maison où est décédée M<sup>e</sup> veuve Besnard-Ory, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Le Blaye, notaire à Saumur, à la vente aux enchères publiques des meubles, objets et effets mobiliers, linge et literie, dépendant des successions des deux époux René Besnard et Marie Ory.  
On paiera comptant, plus 10 pour 100 applicables aux frais de la vente.

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.  
**A VENDRE**  
Ou à arrenter  
**UNE PROPRIÉTÉ**  
Ville de Saumur,  
Ayant façade sur la rue de Poitiers et sur l'avenue de la gare de la Vendée, actuellement occupée par un établissement d'horticulture.  
S'adresser audit notaire. (291)

**A LOUER**  
PRÉSENTMENT,  
**VASTE MAISON**  
PROPRE AU COMMERCE,  
Située rue Beaupaire, n° 9.  
S'adresser à M. GAMICHON, qui de l'Ecole de Cavalerie, n° 6. (720)  
**MAISON DE BLANC**  
Quai de Limoges.  
M. SAINTON-GUILLON demande un apprenti.

**A LOUER**  
Pour la Saint-Jean prochaine,  
**UNE MAISON**  
Avec BEAU JARDIN bien arbruté,  
Située rue Duncan, n° 1 (Basses-Perrières).  
S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire.  
Pour visiter les lieux, à ladite maison. (300)

**A LOUER**  
PRÉSENTMENT  
Ou pour la Saint-Jean prochaine,  
**UNE MAISON**  
Située à Saumur, rue de l'Ancienne-Messagerie,  
Comprenant, au rez-de-chaussée, salle à manger donnant sur le jardin, cuisine à côté; six chambres au premier et au second; grenier, cave et servitudes.  
S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**  
Pour entrer en jouissance de suite,  
**LE MOULIN**  
De Montreuil-sur-le-Loir,  
Nouvellement monté, 4 paires de meules, belle chute d'eau.  
S'adresser au sieur Gointreau, garde à Montreuil-sur-le-Loir, tel que bureau du journal.

**THÉS NOIRS EXTRA**  
Nous recommandons aux vrais amateurs de bon thé, le mélange de Thés noirs extra de la Maison GARRIN-BOUTRON, dont la qualité supérieure, composée des meilleures sortes, en fait une boisson de plus agréables et des plus recherchées.  
Se vend 1 fr. 50, 2 fr. 50 et 4 fr. 50 la boîte.  
A Saumur, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLARD, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

**A LA VILLE DE PARIS**  
Place Saint-Pierre  
**SAUMUR**  
Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames  
**CHALES**  
Toiles, Etoffes pour Ameublements  
Galerie spéciale pour la vente des  
**CONFECTIONS pour HOMMES, JEUNES GENS et ENFANTS**  
Vêtements Drap noir et Drap nouveauté pour Hommes  
**COSTUMES NOUVEAUTÉ pour ENFANTS, depuis 3 ans**  
Habillements Complets pour Communion  
**CHAPELLERIE**  
**M. BEAUCHAMP**  
Successeur de M. SCHMETZ,  
Rue d'Orléans, 36, à Saumur,  
Seul entrepositaire des Bières de Maceville et de Châteauroux.  
A l'honneur d'informer MM. les consommateurs qu'il aura toujours à leur disposition des BIÈRES blondes et brunes à des prix modérés. (223)  
**SOUFRE POUR LA VIGNE**  
**GRAND ENTREPOT**  
MAGASINS PICHAT, place du Roi-René.  
S'adresser à M. RAOUL FEIGNOUX.  
Saumur, imprimerie de P. GODET.